

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2022-130

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Matière : Finances
locales

Sous matière :
Contributions
budgétaires

OBJET :
**CONVENTION
D'HEBERGEMENT
D'APPLICATIONS
METIERS
MUTUALISES
(CIRIL, ACTE
OFFICE, MANTY)
ENTRE LA
COMMUNE ET LA
3CLA, SUR LE
SERVEUR
VIRTUEL DE LA
COMMUNE**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE DU:
16 JUIN 2022

AFFICHAGE EN DATE
DU : **30 JUIN 2022**

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU **30 JUIN 2022**

Séance du Conseil Municipal du jeudi 23 juin 2022

Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL,
François DEMANGEOT, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François
VERONIN-MASSET, Pierre BARBAUD, Marie-Claude BOURREL,
Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Sabine
CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA
CASA, Nicolas ASENSIO-VERGNES, Bruno PERLES, Préscillia
GRANIER, Audrey GAIANI, Karole CAFFIER, Thierry ROSSICH,
Zohra KUFEL, Gérard MONDRAGON, Martine LACOMBE, Adrien
ROUZAUD

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Evelyne GUILHEM Donne procuration à Sabine CHABERT,
Bernard GRIMAUD Donne procuration à Jacqueline RATABOUIL,
Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES Donne procuration à François
DEMANGEOT,

Philippe GUIRAUD Donne procuration à Philippe GREFFIER,
Brigitte BATIGNE Donne procuration à Chantal BARTHES,
Giovanni ZAMAI Donne procuration à Javier DE LA CASA,
Agnès SOULIER Donne procuration à Denis BOUILLEUX,

Absents : Delphine SANTINI

Secrétaire : Madame Audrey GAIANI

Le Système d'Information & les télécommunications sont devenus indispensables au travail
quotidien des agents des collectivités et sont aussi au cœur du développement des nouveaux
services aux citoyens.

Conscientes de ces enjeux, la Commune de Castelnaudary et la 3CLA, ont fait le choix de
rechercher des résultats mutuellement bénéfiques.

Ainsi des applicatifs métiers communs entre la Commune et la 3CLA, sont actuellement
hébergés sur les serveurs virtuels de la Commune de Castelnaudary.

Une convention se propose de régler le principe de l'hébergement sur les serveurs virtuels de la Commune de Castelnaudary et aussi d'en déterminer les conditions financières.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE la convention entre la Commune de Castelnaudary et la 3CLA telle que présentée en annexe.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 23 juin 2022

Le Maire,

Patrick MAUGARD



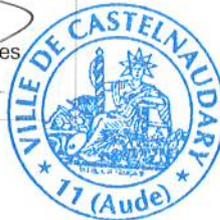
Ampliation faite le **29 JUIN 2022**

Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le : **28 JUIN 2022**

Par publication le : **30 JUIN 2022**

Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 28/06/2022

Reçu en préfecture le 28/06/2022

Affiché le **30 JUIN 2022**

ID : 011-211100763-20220623-DB2022130-DE

